



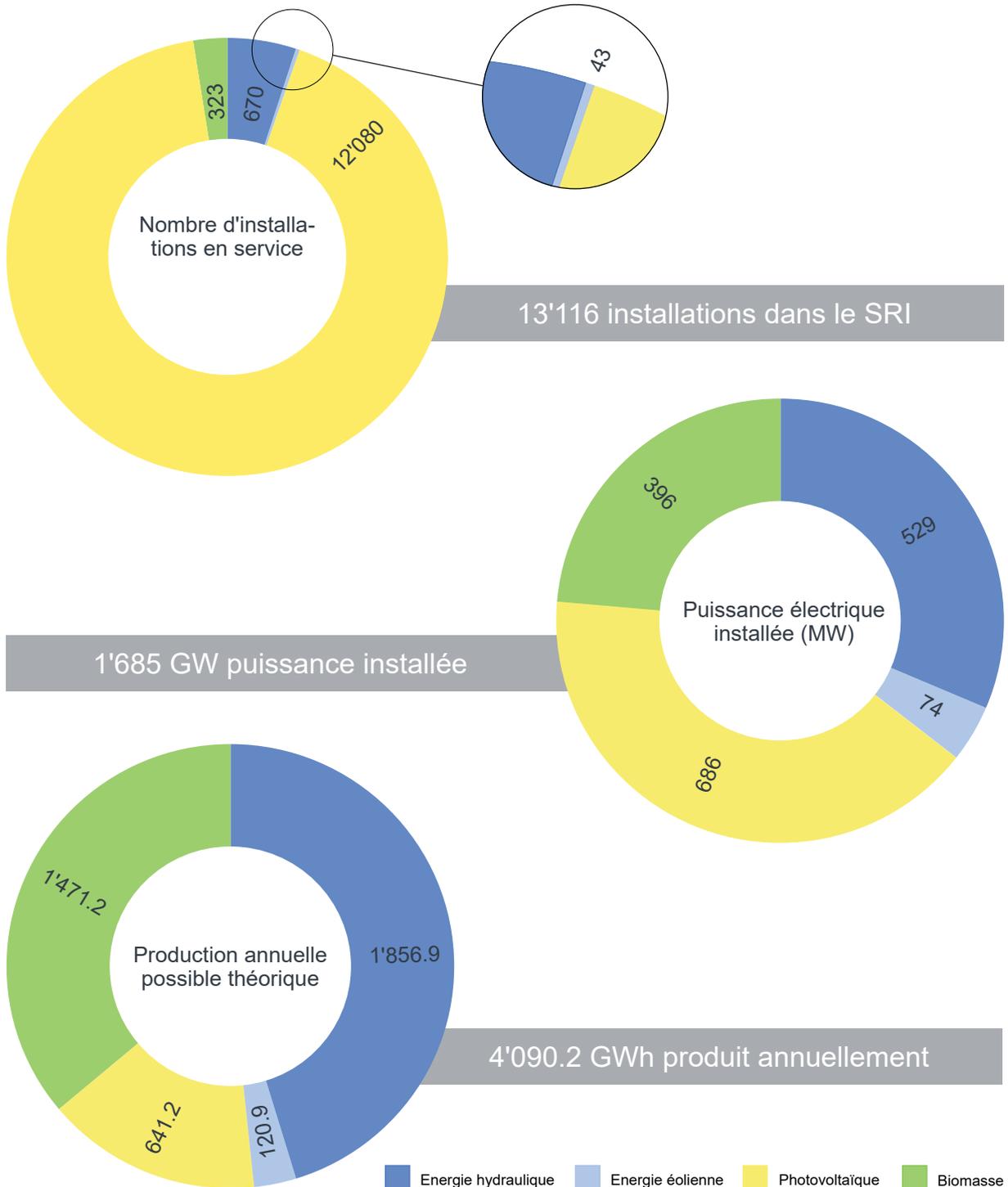
Système de Rétribution de l'Injection (SRI)

Cockpit SRI du 4^e trimestre 2022



Aperçu du 4e trimestre 2022

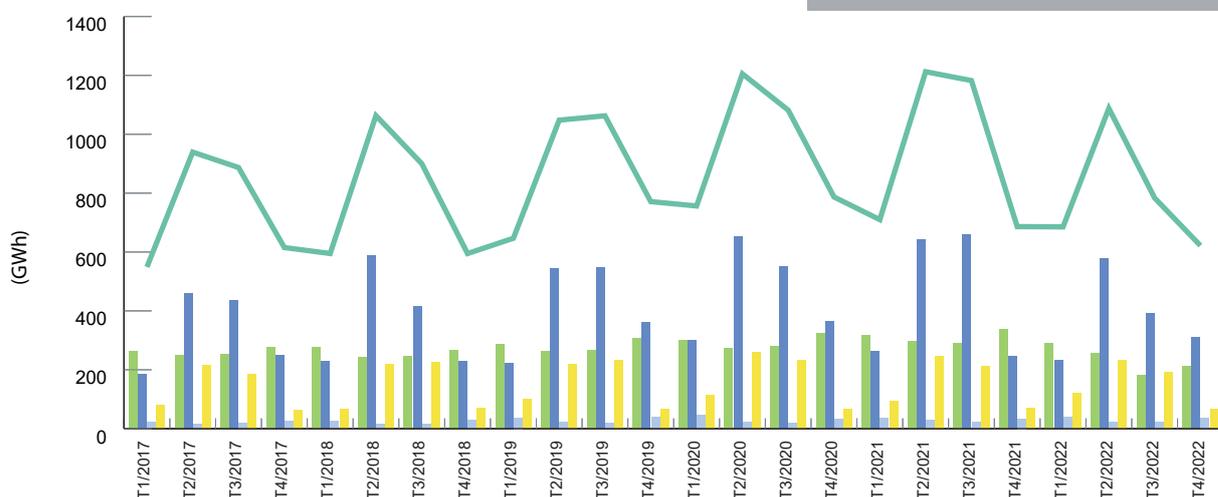
Le cockpit SRI renseigne sur la production d'électricité des installations du système de rétribution de l'injection (SRI) au 4e trimestre de l'année 2022. Au T4/2022, un total de 622 GWh d'électricité a été produit. Pour l'année 2022, la production d'électricité des installations SRI a atteint 3'178 GWh au total. La rétribution de ce trimestre est à nouveau fortement influencée par le prix de marché de référence (PMR) élevé.



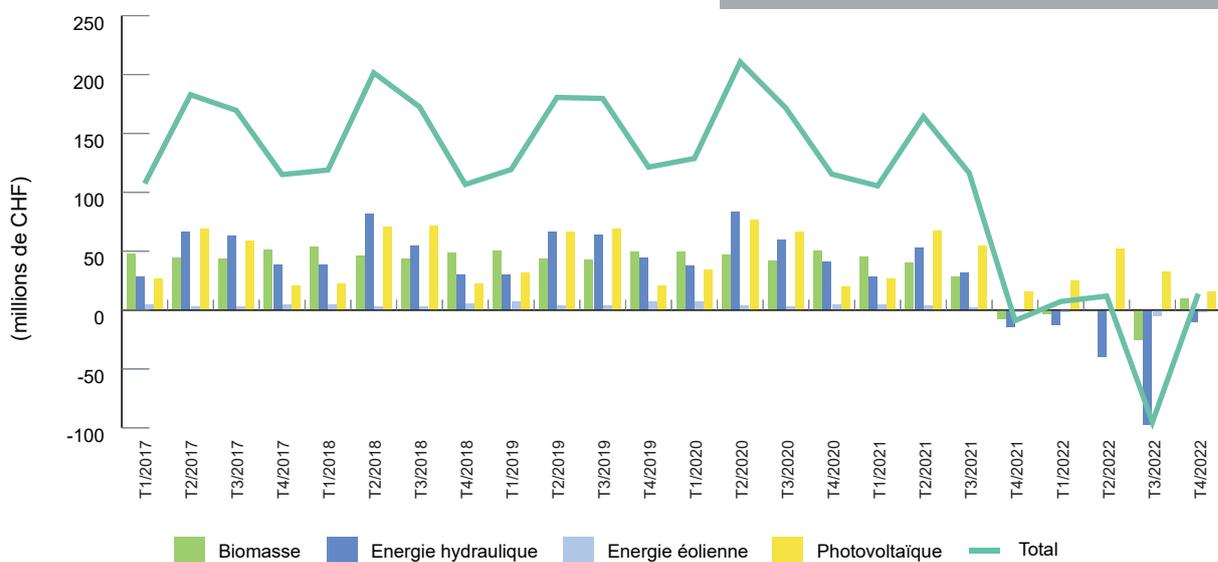
Production et rétribution

La production d'électricité déclarée dans le SRI au T4/2022 a baissé par rapport au même trimestre de l'année précédente (T4/2021), passant de 686 GWh à 622 GWh. Comme au trimestre précédent (T3/2022), la rétribution par rapport aux trimestres précédant le T4/2021 est plus faible, mais présente à nouveau une valeur totale positive de CHF 13,9 millions. Cette évolution est due au prix de marché de référence (RMP) qui, après avoir atteint un sommet au T3/2022, a de nouveau baissé au T4/2022. De même qu'au T3/2022, il reste inchangé que pour les installations en commercialisation directe, avec un taux de rétribution inférieur au RMP, la partie excédentaire est versée au fonds alimenté par le supplément réseau. Au T4/2022, un total de CHF 19,96 millions a été effectivement facturé.

Évolution de la production



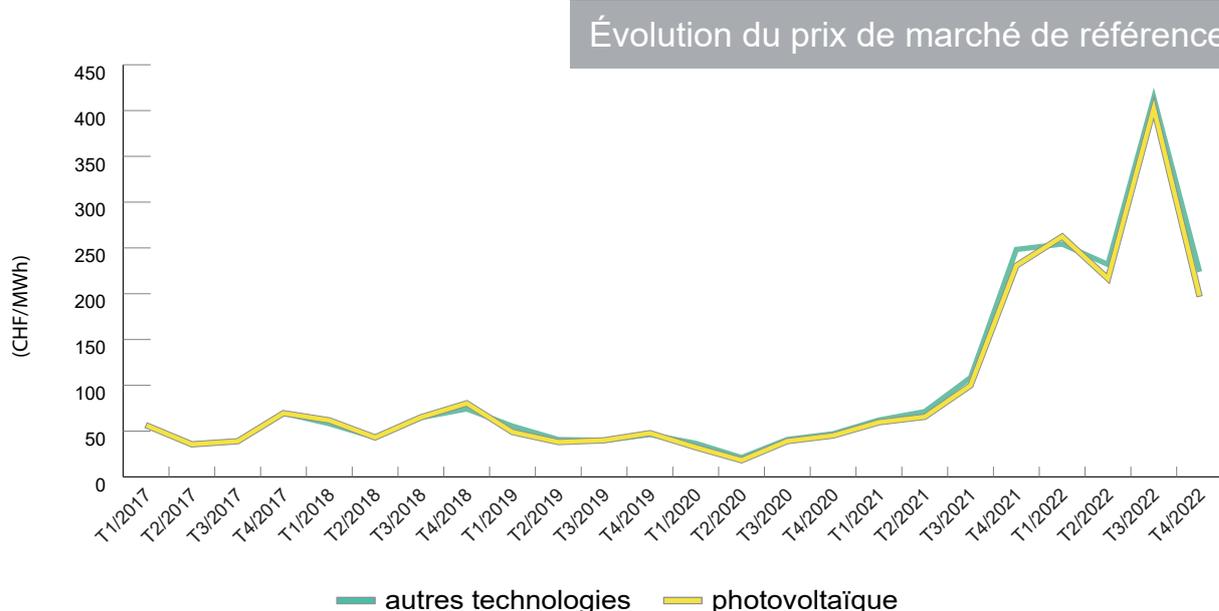
Évolution de la rétribution totale



Utilisation du fonds alimenté par le supplément 1/2

Dans le SRI, chaque installation en injection au prix de marché de référence (IPMR) perçoit un tarif de rétribution individuel se composant du prix de marché de référence (PMR) et de la prime d'injection. La prime d'injection est financée par le biais d'un supplément sur la consommation finale d'électricité (fonds alimenté par le supplément réseau). Plus le RMP est élevé, plus la prime d'injection est faible et moins le fonds alimenté par le supplément est chargé.

Depuis le 1er janvier 2018, outre l'IPMR décrite ci-dessus il existe également un autre type de rétribution dans le SRI, à savoir la commercialisation directe (CD). Dans le cas de la CD, le PMR n'est pas rétribué par l'organe d'exécution, mais est généré par les exploitant/es d'installations mêmes. Seules la prime d'injection ainsi qu'une indemnité de gestion sont versées à partir du fonds. Pour les installations en commercialisation directe dont le taux de rétribution est inférieur au PMR, la part excédentaire à rembourser au fonds alimenté par le supplément réseau, de sorte que la rétribution totale soit à nouveau une à hauteur du taux de rétribution (cf. OEneR, art. 25, al. 4).



Rétribution par rapport au même trimestre de l'année précédente

Rétribution (millions de CHF)	T4/2022				T4/2021			
	Injection au prix de marché de référence		Commercialisation directe		Injection au prix de marché de référence		Commercialisation directe	
	Prime d'injection	Prix de marché de référence	Prime d'injection	Indemnité de gestion	Prime d'injection	Prix de marché de référence	Prime d'injection	Indemnité de gestion
Biomasse	1.58	6.57	0.86	0.50	0.84	7.92	-17.37	0.72
Photovoltaïque	8.33	6.60	0.97	0.14	5.61	9.53	0.00	0.15
Hydraulique	0.38	8.79	-20.33	0.80	-0.78	8.06	-22.42	0.60
Eolien	0.00	0.00	-1.46	0.20	0.00	0.00	-1.95	0.19
Total	10.29	21.96	-19.96	1.65	5.67	25.51	-41.74	1.65

Utilisation du fonds alimenté par le supplément 2/2

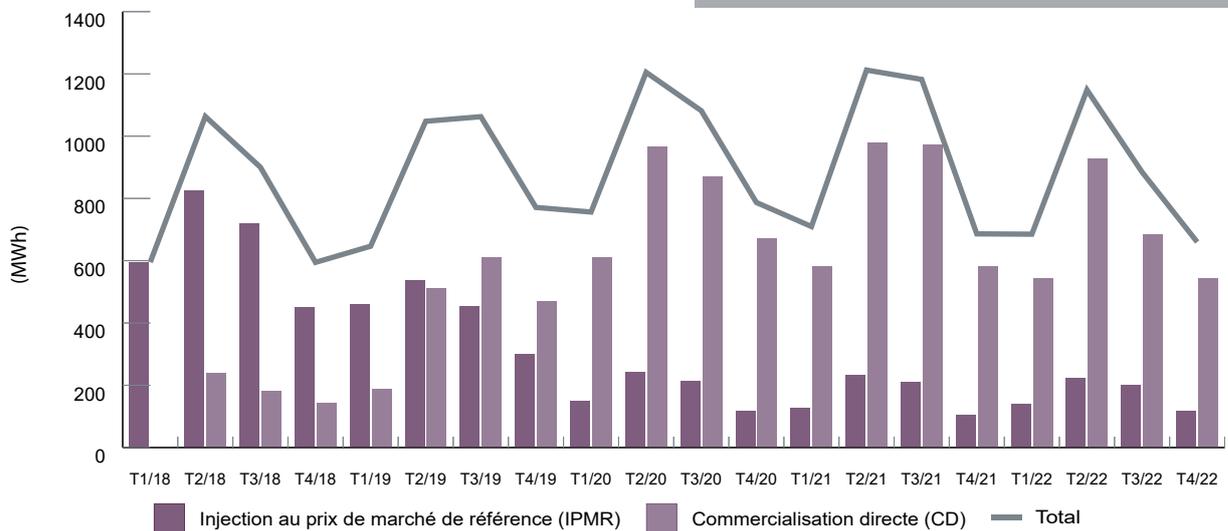
Depuis 2018, 1'059 installations sont passées à commercialisation directe (CD). Il s'agit principalement d'installations de grande taille.

La somme de la rétribution avec l'injection au prix de marché de référence (IPMR) par rapport à la rétribution totale a diminué depuis l'introduction de la commercialisation directe.

Toujours en raison du RMP élevé, la rétribution de la prime d'injection pour les installations dans l'IPMR a baissé de CHF 3,55 millions par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Le PMR (voir page précédente) a diminué au T4/2022, mais reste à un niveau élevé, avec actuellement 197 CHF/MWh (photovoltaïque) et 224 CHF/MWh (autres technologies).

Production par type de rétribution



Rétribution par type de rétribution

